



Le premier Conseil du Consortium Centre Jules-Léger : officiellement formé de conseillères et conseillers scolaires francophones

Ottawa, 17 septembre 2020 - Six conseillères et conseillers scolaires francophones siègent officiellement sur le Conseil du Consortium Centre Jules-Léger (CCJL). La première rencontre du Conseil qui a eu lieu hier soir le 16 septembre 2020, a permis de constituer de façon officielle le Conseil et de désigner la présidence et la vice-présidence du Conseil.

Le Conseil du CCJL est formé de 3 conseillères et conseillers scolaires désignés par l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC) et 3 conseillères et conseillers scolaires désignés par l'Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO).

Les conseillers scolaires suivants siègent au Conseil du CCJL pour un mandat se terminant le 14 novembre 2022 :

- Melinda Chartrand, AFOCSC - Sud
- Jeannette Labrèche, ACÉPO - Nord
- Johanne Lacombe, AFOCSC - Est
- Pierre Lambert, ACÉPO - Sud
- Roda Muse, ACÉPO - Est
- Suzanne Salituri, AFOCSC - Moyen Nord

De plus, les conseillères et conseillers scolaires ont déterminé que la conseillère scolaire Johanne Lacombe occuperait le rôle de présidence, et que la conseillère scolaire Jeannette Labrèche occuperait le rôle de vice-présidence au sein du Conseil.

« Je suis heureuse de siéger sur le Conseil du Consortium Centre Jules-Léger à titre de présidente. Le CCJL me tient à coeur ayant travaillé activement sur le dossier du transfert de gouvernance par et pour les francophones qui s'est concrétisé le 17 août dernier. Je continuerai à représenter les francophones avec fierté. » Johanne Lacombe, présidente du Conseil du Consortium Centre Jules-Léger.

Le Conseil du CCJL représente les parents et les élèves, et a pour rôle de donner les grandes orientations au Consortium Centre Jules-Léger. Le Conseil doit s'assurer que le CCJL remplisse son mandat provincial en terme d'éducation spécialisée pour les enfants sourds et malentendants, aveugles ou en basse vision, ou avec une surdicécité, ainsi que pour les élèves ayant de graves troubles d'apprentissage.